

- **Du 13 au 18 janvier** : 5^e Journées nationales des cordées de la réussite, organisées dans toutes les académies. Rens. : www.cordeesdelareussite.fr
- **Le 15 janvier** : Conférences « Genre et division socio-sexuée des savoirs » et « Ensemble en EPS : apprendre par corps et devenir... », dans le cadre du cycle « Encourager l'égalité filles-garçons dès la maternelle » des Mercredis de Créteil, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Rens. : www.ac-creteil.fr
- **Les 17 et 18 janvier** : Journées de l'éducation physique et sportive (EPS), « Tous capables... », organisées par le syndicat SNEP-FSU, à Orsay (Essonne). Rens. : www.snefpsu-versailles.net
- **Le 22 janvier** : Conférences « Egalité des sexes, quels enjeux concernant les manuels scolaires ? » et « Genre et socialisation : le point de vue du jeune enfant », dans le cadre du cycle « Encourager l'égalité filles-garçons dès la maternelle » des Mercredis de Créteil, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Rens. : www.ac-creteil.fr
- **Les 22 et 23 janvier** : Congrès des chefs d'établissement de l'enseignement libre (SNCCEL), « Piloter entre ruptures et cohérences », à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Rens. : www.snceel.org
- **Le 24 janvier** : Colloque « Solidarité, fabrique de l'individu, l'enjeu des familles », organisé par la Fédération nationale des Ecoles des parents et des éducateurs, à Paris. Rens. : www.ecoledesparents.org

www.lalettrededeleducation.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site Internet.

L'ACTUALITÉ

PERSONNELS

Inquiétudes des infirmières scolaires à l'approche des négociations

Quel avenir pour les infirmières scolaires? Cette question, qui figure au programme des négociations sur les métiers, entamées en novembre 2013, fait craindre à ces dernières un changement radical de leurs missions. En se mobilisant, le 9 janvier, à l'appel du Snics-FSU, elles entendent faire pression sur les négociations concernant les personnels médico-sociaux qui débiteront le 3 février. Le ministère de l'éducation nationale entend rendre plus « lisible » l'organisation des tâches de ces personnels. Autrement dit, améliorer la coordination entre médecins, infirmières et assistants sociaux dans les établissements scolaires. Ces derniers travailleraient en « équipes pluridisciplinaires » sous la houlette d'un proviseur de vie scolaire du rectorat. Le ministère envisage également d'introduire des bilans de santé destinés à des publics cibles, comme les enfants obèses. Une nouvelle disposition qui fait craindre aux infirmières une systématisation des bilans de santé à l'école. « Ce n'est pas notre cœur de métier, qui est d'accueillir les adolescents dans nos infirmeries. On recense au moins 15 millions de passages chaque année, souvent liés à des soucis scolaires. Pour les aider, nous devons être disponibles. Or, la systématisation des bilans de santé ne nous le permettrait pas », s'inquiète Béatrice Gaultier, secrétaire générale du Snics.

TECHNOLOGIES ÉDUCATIVES

La tablette tactile, une source de distraction majeure en classe ?

La tablette tactile est-elle un outil marketing ou une chance pour l'école? La réponse de deux chercheurs de l'université de Montréal (Québec), Thierry Karsenti et Aurélien Fievez, est mitigée : si la tablette est dotée d'un « potentiel éducatif impressionnant », son arrivée dans les écoles pose

aux enseignants des « défis » qui ne seront relevés que si ces derniers sont formés à son usage. L'étude, menée dans 18 écoles, vise à apporter un des premiers éclairages scientifiques à cette nouvelle tendance. « Avant 2011, aucune école n'avait encore vraiment implanté cet outil », écrivent les chercheurs dans leur rapport « LiPad à l'école : usages, avantages et défis ». Aujourd'hui, 10 000 élèves au Québec l'utilisent en classe, 4,5 millions aux États-Unis. Leur conclusion : les élèves et enseignants soulignent plutôt un « impact potentiellement négatif sur les apprentissages ». Pour l'unanimité des professeurs, la tablette est source de distraction majeure en classe. Du côté des élèves, elle est, avant tout, un outil de divertissement. En dehors des cours, 76 % de leur temps d'usage de l'iPad est consacré à des activités sociales et divertissantes (20 % aux devoirs). En classe, les chercheurs estiment à 12 % le temps passé à jouer... Toutefois, la liste des avantages est longue. Elèves comme enseignants mentionnent la portabilité de l'outil, l'accès à l'information facilité, une collaboration accrue entre élèves et entre les élèves et le professeur, la possibilité d'aller à son rythme, la motivation... LiPad permet de consulter les manuels scolaires et de faire des recherches sur Internet. Il est en revanche peu utilisé pour lire et écrire.

LES TEXTES OFFICIELS

Parus au JO

■ Expérimentation de la procédure dérogatoire dite du « dernier mot aux parents » concernant l'orientation des élèves de 3^e (décret, JO du 9 janvier).

■ Contribution de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements du 2nd degré privés sous contrat (arrêté, JO du 3 janvier).

Parus au BO

■ Epreuve d'histoire-géographie à la session 2014 du baccalauréat STMG (note de service, BO du 9 janvier).

13 janvier 2014

N° 797

LA LETTRE
DE L'ÉDUCATION

L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement : 89 € pour 36 numéros par an

www.lalettrededeleducation.fr
Lutte contre le décrochage : les réponses pédagogiques font défaut

Dans un rapport présenté le 8 janvier, les inspections générales recommandent de passer d'une approche administrative du décrochage scolaire à une démarche pédagogique et éducative. Elles invitent notamment les enseignants à s'emparer du problème.

Les inspections générales appellent à un revirement dans la lutte contre le décrochage. Trop longtemps ont prévalu des réponses administratives – traitement des absences, gestion des affectations –, face à la situation des 140 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans diplôme. Dans leur rapport « Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée », présenté le 8 janvier et daté de juin 2013, douze inspecteurs estiment qu'il est temps d'investir le champ pédagogique des solutions. Ce n'est pourtant pas ce qui paraît central dans la politique menée ces dernières années. Le ministère de l'éducation nationale a mis l'accent sur le repérage des décrocheurs. Le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI), créé en 2011, permet de mieux les décompter, à partir de données recueillies par différents partenaires (éducation nationale, agriculture, CFA et missions locales). Si ce système est une avancée, considèrent

donc pas certain que la mobilisation des places vacantes ne produise pas de nouveaux décrochages », soulignent les rapporteurs. D'autre part, le dispositif ne s'attaque pas aux causes du phénomène. Par conséquent, le risque est grand que les retours en formation ne durent qu'un temps. Pour les inspecteurs, « la part du pédagogique dans la prise en compte du problème » fait défaut aujourd'hui. Car si l'école ne peut rien sur les « facteurs externes » du décrochage (notamment sur les difficultés des familles), elle peut agir sur le mal-être scolaire, qui naît d'une orientation forcée, du caractère

démobilisateur de l'évaluation qui entrave l'estime de soi, de la structuration du système en filières qui contribue au tri des élèves... Parmi les préconisations figure la nécessaire prise de conscience, par les enseignants, de leur rôle dans la prévention du décrochage. Le problème ne relevant pas que de la vie scolaire, ces derniers doivent davantage collaborer avec les conseillers principaux d'éducation. Pour leur permettre de mieux identifier les signes de décrochage et d'adapter leur didactique à ces publics, le rapport met l'accent sur le renforcement de l'accompagnement par les corps d'inspection et le développement de formations sur le décrochage. Sans appeler explicitement à la suppression des notes, il propose d'évaluer les expérimentations des « classes sans note » et de « poursuivre la réflexion » sur l'évaluation des élèves. La réduction des décisions d'exclusion, la généralisation du tutorat, le développement des partenariats associatifs sont d'autres pistes évoquées pour gommer ce que les inspections appellent l'« excès d'uniformité » du système scolaire.

LE POINT AVEC ...

Fabrice Dhume *

« La loi sur le voile à l'école comporte en elle-même une logique discriminatoire »

Votre rapport « Vers une politique française de l'égalité », divulgué en décembre, analyse les discriminations et les politiques publiques dites d'« intégration » de ces dernières années. Comment en êtes-vous venu à produire ce rapport ?

J'ai été sollicité par le ministre du travail et la ministre déléguée à la réussite éducative en juillet 2013, pour diriger, avec Khalid Hamdani, l'un des cinq groupes de travail appelés à contribuer à la « refondation de la politique d'intégration ». Notre groupe, « Mobilités sociales », s'est intéressé à l'éducation, à la formation, à l'insertion et à l'emploi. Il a réuni une cinquantaine

de personnalités, parmi lesquelles des représentants des administrations, des parents, des acteurs du monde éducatif et des chercheurs.

Vous proposez de revenir sur les textes interdisant les signes religieux à l'école. Pourquoi ? Il s'agissait moins de faire une liste de préconisations que de proposer une analyse des problèmes concrets que rencontrent les acteurs. Sur quels leviers agir pour favoriser l'émergence, à l'école, d'un « nous inclusif » ? Que faut-il modifier dans la loi, alors qu'il existe déjà un arsenal complet contre les discriminations ? Quels éléments juridiques discriminatoires faut-il supprimer ? La loi sur le voile à l'école comporte en elle-même une logique discriminatoire. Outre qu'elle a pour effet de

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Un premier bilan positif de la lutte contre le décrochage en 2013

Vingt-trois mille jeunes décrocheurs de retour en formation : c'est le bilan de l'action ■■■

POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :
La lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

**OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION »
POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €**

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse : Code postal : Localité :

L'ACTUALITÉ

■ ■ ■ entreprise, en 2013, en matière de lutte contre le décrochage scolaire, communiqué par le ministère de l'éducation nationale le 8 janvier. C'est 3 000 de plus que l'objectif que s'était fixé la Rue de Grenelle pour la première année du quinquennat de François Hollande. Le candidat socialiste avait fait de la réduction par deux du nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification ni diplôme un engagement de campagne en 2012. Autrement dit, il lui faut « rattracher », d'ici à 2017, quelque 70 000 des 140 000 jeunes de 16 à 25 ans qui, chaque année en moyenne, « décrochent » du système de formation initiale sans avoir obtenu ni diplôme professionnel ni baccalauréat. Parmi les 23 000 cas dont le ministère de l'éducation veut déjà s'enorgueillir, sont comptabilisés 20 000 jeunes de retour en formation initiale diplômante (dans la voie professionnelle notamment), mais aussi 3 000 en service civique. Quelque 11 000 autres sont actuellement dans une « phase transitoire », précisément dans l'entourage de Vincent Peillon, et bénéficient d'un parcours de « retour en formation ». Accompagnés par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire, ils se sont vu proposer une re-

LE POINT AVEC ... (SUITE)

■ ■ ■ justifier des propos racistes à l'école, d'alimenter une logique de crispation, de rejet des populations musulmanes, elle sert de justification pour une extension des discriminations dans d'autres domaines – l'université, l'entreprise, les services publics...

Comment analysez-vous les vives réactions suscitées par cette proposition ?

La société s'est considérablement crispée ces dernières années. Ce durcissement s'est cristallisé autour de la question du voile. On est passé, en 1989 – lors des premières polémiques –, d'un arrêt du Conseil d'Etat qui estimait que l'interprétation de la laïcité n'empêchait pas de manifester sa religion dans l'espace public, à une loi en 2004, qui affirme l'impératif national d'interdire le voile à l'école. La récente analyse du Conseil d'Etat sur la question des mères voilées accompagnant les sorties scolaires, publiée en décembre, estime que le port du voile par ces accompagnatrices ne soulève pas un problème de laïcité, mais « d'ordre public ». Je vois mal en quoi le port du voile nuit à l'ordre public...

Comment fonctionnent les discriminations dans le système scolaire ?

De manière très diffuse. Elles se rencontrent à tous les niveaux : dans l'orientation des élèves, dans les modes de notation, dans la régulation des conflits... Depuis les années 1970, la recherche a montré que des lunettes ethnico-raciales sont présentes, de manière le plus souvent inconsciente, dans le regard

mise à niveau, des conseils en orientation, des stages... Fort de ce premier bilan, qu'il met à l'actif des 460 réseaux « Poquale » (formation, qualification, emploi) déployés au printemps 2013 (voir La Lettre n° 771), le ministère a revu à la hausse les objectifs pour 2014, espérant « rattracher » 25 000 jeunes dans l'année.

Enseignement du français : des pratiques en décalage avec les objectifs

Alors que s'est ouvert, en octobre 2013, le chantier pour refonder les programmes scolaires, le ministère de l'éducation nationale s'est penché sur l'enseignement de la langue en CM2 et au collège. Un rapport sur la mise en œuvre du programme de 2008 en français, paru le 7 janvier, pointe un décalage entre les objectifs des enseignants et leurs pratiques. Parmi les 1 800 professeurs interrogés par la commission chargée de l'enquête (composée d'universitaires, d'inspecteurs et de membres du ministère), plus de la moitié déclarent qu'« écrire et parler correctement » sont leurs deux objectifs prioritaires, avant la compréhension de textes, le développement de l'esprit critique et la connaissance

des règles du français. Or, interrogés sur leurs pratiques, les enseignants évoquent des activités ou séquences plus traditionnelles, du type leçon-exercices, étude de textes, entraînement de conjugaison. « La production d'écrits est davantage évaluée qu'elle ne donne lieu à des séances et des activités », conclut la commission. Quant à l'oral, il « reste le parent pauvre des apprentissages en langue ». La commission s'est également intéressée à la formation de ces enseignants. Si 80 % des professeurs de français au collège ont reçu une formation en langue française et 67 % une formation didactique sur l'enseignement de la langue, ils ne sont que 28 % à avoir bénéficié d'une formation sur l'apprentissage de la langue par les élèves. 40 % des enseignants de primaire déclarent n'avoir reçu aucune des trois formations. Enfin, l'étude amène à relativiser la portée des programmes. Elle révèle que celui de 2008, qui met l'accent sur l'étude de la langue et la leçon de grammaire, n'a guère modifié l'organisation pédagogique ; « l'impression de continuité d'un programme à l'autre domine », lit-on dans le rapport.

Investir dans la petite enfance pour lutter contre l'échec scolaire

Et si, pour être les premiers dans les futurs classements internationaux, il suffisait d'investir dans la scolarisation dès le plus jeune âge ? C'est en tout cas ce que prône le nouveau think tank L'avenir n'attend pas, dans un rapport paru le 6 janvier. L'association, fondée en 2012, formule quelques propositions qui « ne coûtent presque rien » pour lutter contre l'échec scolaire. La première : scolariser les enfants dès 2 ans, dans une école maternelle rénovée. Elle s'apparenterait, pour ceux âgés de 2 et 3 ans, à une « structure mixte entre la crèche et l'école » avec, dans chaque classe, à la fois un éducateur de jeunes enfants et un enseignant. L'autre principale préconisation est de centrer la pédagogie sur l'apprentissage du langage entre 2 et 6 ans. Alors que 90 % des élèves en difficulté d'apprentissage du langage au CP sortent du système scolaire sans diplôme, il s'agirait de donner la priorité au développement des compétences langagières et cognitives. L'ensemble des acteurs y seraient formés, les enseignants comme les personnels d'animation. Le think tank prend exemple sur une expérience menée aux Etats-Unis par l'université de Caroline du Nord, intitulée « Abecedarian », et reprise en France par le programme « Parler » conduit à Grenoble de 2005 à 2008. L'apprentissage précoce du langage a eu des effets positifs : l'évaluation de « Parler » révèle que la proportion d'élèves en grande difficulté à la fin du CE1 a été divisée par deux. Le think tank entend convaincre les pouvoirs publics de l'importance d'agir sur la petite enfance. Proche du gouvernement, il est présidé par Juliette Méadel, secrétaire nationale du Parti socialiste, et Claude Coquart, directeur de cabinet de la ministre déléguée à la réussite éducative.

ORIENTATION

La banque d'épreuves littéraires (BEL) élargit les débouchés des khâgneux

Les trois quarts des khâgneux ont intégré une école en 2013. La Banque d'épreuves littéraires (BEL) est à l'origine de ce succès. Cette association de concours, mise en place en 2010 pour permettre aux élèves des classes préparatoires littéraires de postuler à d'autres concours que ceux des Ecoles normales supérieures (ENS), vise à élargir les débouchés des littéraires. D'après les résultats 2013, 4,8 % des candidats qui s'y préparaient ont intégré l'ENS de la rue d'Ulm, à Paris, 3 % de ceux qui préparaient l'ENS Lyon ont réussi, et 2,9 % de ceux qui ont présenté Cachan l'ont intégrée. Si 196 des 5 494 khâgneux de l'année sont entrés dans une ENS, la liste des lauréats d'un concours ne s'arrête plus là : 314 autres ont intégré une école de management de la banque commune d'épreuves (BCE), 114 une école d'Ericome, 41 l'Institut supérieur du management public et politique (Ismapp), 34 l'Institut de management et de communication interculturels (ISIT), 24 le Celsa, 23 un Institut d'études politiques (IEP), 17 l'université Dauphine, 8 l'École des Chartes et 3 l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT). L'observation des résultats 2013 montre toutefois qu'il est statistiquement plus aisé d'intégrer ces écoles par le concours classique qu'en passant par la BEL. C'est vrai pour toutes, à l'exception de l'Ismap, pour qui les deux voies garantissent le même taux moyen de succès. En revanche, pour les écoles d'Ericome, le taux d'admis est de 60 % avec le concours classique et de 43 % seulement avec la BEL. Pour le Celsa, le taux tombe de 6,2 à 4,4 %.

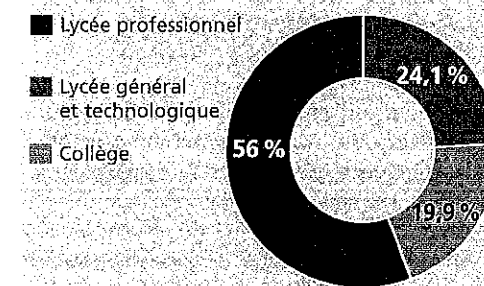
Une version améliorée d'Admission post-bac ouvre le 20 janvier

La saison 2014 de la procédure Admission post-bac (APB) démarre le 20 janvier, date à laquelle les lycéens de terminale pourront commencer à exprimer, sur le site Admission-postbac.fr, leurs vœux d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Lan dernier, 667 297 candidats avaient formulé leurs souhaits pour les 11 000 formations présentes sur le site. En 2014, APB sera également ouvert aux étudiants qui souhaitent se réorienter après une première année dans le supérieur. Les appellations de licences des universités sont simplifiées : au lieu des 1 800 diplômes qui existaient encore en 2013, une nomenclature de 45 mentions est présentée, avec une mise en avant des portails d'universités pluridisciplinaires, par exemple de sciences. Le ministère souhaite valoriser les cursus universitaires, en présentant, dans l'ordre, les licences, les BTS, les DUT, les classes préparatoires puis les écoles d'architecture, d'arts, de commerce et les formations paramédicales et sociales. Les vœux en licence seront validés le 3 avril, à l'issue de la première vague de pro-

LES CHIFFRES

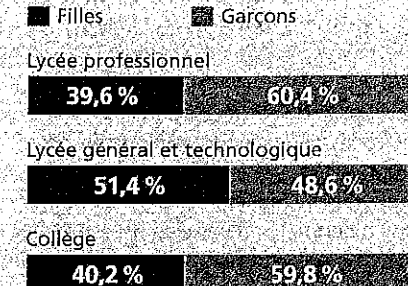
Plus de la moitié des « décrocheurs » sont des garçons et issus de la voie professionnelle

ORIGINE SCOLAIRE DES JEUNES



*sur les 157 000 jeunes identifiés comme « décrocheurs » en décembre 2013 par le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) relatives au décrochage scolaire. SOURCES : MEN

RÉPARTITION FILLES/GARÇONS*



positions. La deuxième phase est prévue après les épreuves écrites du baccalauréat, afin de laisser les lycéens le passer sereinement. En mars, un numéro vert national sera mis en place pour répondre à toutes les questions. Les lycées sont d'ores et déjà incités à sensibiliser leurs élèves au maniement d'APB dès la classe de 1^{re}, et un comité d'utilisateurs, composé de lycéens, de parents et d'étudiants, est créé.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Près de 42 % des jeunes « décrocheurs » sont au chômage

La dernière étude de l'Insee sur l'insertion professionnelle vient rappeler que, dans un contexte de crise économique qui a fait grimper le chômage des jeunes, le diplôme reste le meilleur rempart contre le chômage. Selon le dossier « Origine et insertion des jeunes sans diplôme », publié fin 2013 et réalisé à partir de données recueillies en 2013, près de 42 % des jeunes actifs sans diplôme sont au chômage un à quatre ans après la fin de leurs études. Leur situation s'est détériorée, puisqu'en 1990 ce n'était le cas « que » de 29 % d'entre eux, rappelle l'Insee. De plus, la situation des non-diplômés qui travaillent est précaire : 46 % occupent un emploi à durée déterminée, 25 % à temps partiel, 57 % non qualifié. Les plus vulnérables sont ceux qui décrochent avant la fin de la classe de 3^e : 47,5 % sont au chômage. La difficulté à s'insérer sur le marché du travail diminue à mesure que les jeunes gravissent les années du secondaire. Le chômage touche 28 % de ceux qui vont jusqu'à la terminale et 16 % des bacheliers. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont encore un taux de chômage relativement modéré (10 %). Mais l'absence de diplôme n'est pas le seul frein à l'embauche. L'Insee montre que l'origine sociale et migratoire pèse également dans l'accès au travail. A niveau égal, un fils d'ouvrier non qualifié a 1,6 fois moins de chances d'être embauché qu'un jeune issu d'un milieu favorisé. Un immigré ou fils d'immigré non européen est 1,8 fois plus menacé par le chômage qu'un Français d'origine.

BRÈVES

Service civique. 35 000 jeunes devraient effectuer un service civique en 2014, soit une hausse d'environ 15 % par rapport à 2013. C'est en tout cas l'objectif que se sont fixé Valérie Fourneyron, la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, et François Chérèque, le nouveau président de l'Agence du service civique. Dans un communiqué publié le 6 janvier, ils annoncent également que des efforts seront réalisés en matière de mixité sociale, avec un objectif de 25 % de volontaires issus des quartiers « politiques de la ville ». Créé en 2010, le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'effectuer une mission d'intérêt général sur une période allant de six à douze mois, indemnisée environ 570 euros net par mois.

ESPE. La FSU a lancé, le 9 janvier, son Observatoire de la formation des enseignants. Il lui permettra de recueillir des témoignages et de faire des propositions pour faire évoluer la réforme de la formation des enseignants. La fédération estime que cette réforme, mise en œuvre à la rentrée 2013, « place les étudiants et les personnels face à de nombreuses difficultés. Certaines sont liées à la période transitoire et à la mise en place dans l'urgence, d'autres, à la conception même de la réforme ».

Laïcité. Comme l'avait annoncé le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, fin décembre (voir La Lettre n° 796), la circulaire de 2012 interdisant le voile aux mères accompagnant les sorties scolaires « continuera d'être appliquée par les professionnels de l'éducation comme ça a été le cas jusqu'ici, avec discernement et de manière apaisée », a déclaré François Hollande lors de son discours de vœux aux corps constitués, le 7 janvier. « Sur ce point, une loi n'est pas nécessaire », a estimé le chef de l'Etat.

L'AGENDA

■ **Les 22 et 23 janvier** : congrès des chefs d'établissement de l'enseignement libre (Snceel), « Piloter entre ruptures et cohérences », à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

Rens : www.snceel.org

■ **Le 24 janvier** : colloque « Solidarité, fabrique de l'individu, l'enjeu des familles », organisé par la Fédération nationale des Ecoles des parents et des éducateurs, à Paris.

Rens : www.ecoledesparents.org

■ **Du 24 au 26 janvier** : 30^e colloque national de l'association Education & devenir, « Faire confiance : une nécessité pour l'école et ses acteurs », à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime).

Rens : www.educationetdevenir.fr

■ **Du 24 au 26 janvier** : portes ouvertes des Maisons des Compagnons du devoir, partout en France.

Rens : www.compagnons-du-devoir.com

■ **Les 27 et 28 janvier** : colloque « Femmes, sciences et technologies : quel diagnostic à l'échelle régionale, quelles perspectives et quels impacts sur les pratiques à la lumière des enjeux nationaux et européens ? », organisé par l'université de Poitiers et l'association Femmes et sciences, à Poitiers.

Rens : www.esen.education.fr

■ **Le 29 janvier** : colloque sur les conditions de travail des enseignants, en présence des auteurs de l'ouvrage « Souffrir d'enseigner... Faut-il rester ou partir ? », Rémi Boyer et José Mario Horenstein, organisé par la FEP-CFDT, à Paris.

Rens : www.cfdt.fr

www.lalettrededeleducation.fr

Retrouvez notre agenda en accès libre sur notre site Internet.

L'ACTUALITÉ

PERSONNELS

Missions, horaires et indemnités au cœur des négociations sur les CPE

Des négociations se sont ouvertes le 13 janvier sur les conseillers principaux d'éducation (CPE), dans le cadre du chantier sur les métiers lancé en novembre 2013. Le ministère veut « actualiser » la circulaire de 1982 qui définit leurs missions, en tenant compte de « l'évolution du fonctionnement des établissements ». Telles qu'elles sont recensées dans une proposition de rédaction, les tâches des CPE se divisent en trois axes : la participation à la politique éducative, le suivi des élèves et l'organisation de la vie scolaire (règlement intérieur, prévention des conflits...). La question qui divise les syndicats est de savoir si le CPE doit être intégré ou non à l'équipe de direction. « Il doit être celui qui coordonne, pas celui qui fait », estime Franck Loureiro, du SGEN-CFDT. Autre son de cloche au SE-UNSA et au SNES-FSU. « Les CPE viennent à leur indépendance vis-à-vis de la direction, assure Claire Krepper, du SE-UNSA. Le ministère a tranché en notre faveur. » Des revendications corporatives ont émergé lors de cette première réunion. Les syndicats souhaitent que le temps de travail des CPE, pas toujours respecté, disent-ils, soit protégé par un texte de cadrage sur la base de trente-cinq heures hebdomadaires. Ils ont également demandé que leur indemnité forfaitaire soit alignée sur l'indemnité d'orientation et de suivi des élèves (ISOE) des enseignants.

BUDGET

L'enseignement français à l'étranger face à une demande croissante

Faire face à une demande croissante tout en limitant les dépenses : c'est le défi auquel doit faire face l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Accueillant 320 000 élèves dans 488 établissements de 131 pays, le réseau est en

pleine expansion. Depuis 2006, il a accueilli 100 000 élèves supplémentaires. « La demande vient à la fois des Français expatriés, dont le nombre augmente de 4 % par an en moyenne, et des publics étrangers, avec l'émergence des classes moyennes, notamment dans les pays en croissance, à la recherche d'une éducation internationale », explique Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée aux Français de l'étranger. Le développement du réseau de l'AEFE est toutefois cadré. Outre le fait que sa dotation budgétaire diminue de 8,5 millions d'euros en 2014, l'agence est contrainte de ne pas créer de charges supplémentaires pour l'État. Pour ce faire, elle est incitée à nouer davantage de partenariats avec des établissements autofinancés et homologués par la France. Il est aussi question de « redéploiements des moyens » vers des « territoires de conquête », moins dotés que les zones d'implantation ancienne, indique le « plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger », présenté le 9 janvier. Cette stratégie inquiète les syndicats de la FSU. Trois d'entre eux ont déposé un préavis de grève pour dénoncer la « politique d'autofinancement imposée à l'opérateur public ». Celle-ci se traduit, disent-ils, par des déconventionnements ou des fermetures d'établissements, une hausse des frais de scolarité, la précarisation et la mobilité forcée des personnels.

LES TEXTES OFFICIELS

Parus au JO

■ Suppression de la note de vie scolaire (décret, JO du 15 janvier).

Parus au BO

■ Rétablissement de la mention d'inspecteur d'académie avant le titre de directeur académique des services de l'éducation nationale (note de service, BO du 16 janvier).

■ Agréments au titre des associations éducatives complémentaires de l'école (arrêtés, BO du 16 janvier).

20 janvier 2014

N° 798

LA LETTRE DE L'ÉDUCATION

L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement : 89 € pour 36 numéros par an

www.lalettrededeleducation.fr

Vincent Peillon accorde du temps et de l'argent à l'éducation prioritaire

Le ministre de l'éducation a annoncé, le 16 janvier, sa réforme des ZEP. Parmi les mesures, une décharge d'une heure trente par semaine, une prime doublée et une meilleure formation. La carte de l'éducation prioritaire est revue à la marge.

Plus de temps, d'argent, de formations... Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, a présenté, le 16 janvier, sa réforme de l'éducation prioritaire. D'un montant de 350 millions d'euros, ce plan vise à réduire à moins de 10 % l'écart de réussite entre les élèves de ZEP et les autres. Aujourd'hui, il est trois fois plus important. Des enseignants valorisés. Pour transformer les pratiques pédagogiques, Vincent Peillon accorde une décharge d'une heure et demie par semaine aux enseignants exerçant dans les 350 collèges recensés comme les plus difficiles. Dans les écoles de leur secteur, cet allègement de service est fixé à neuf jours par an. « Le temps dégagé permettra aux équipes de se former, de travailler ensemble, de suivre les élèves », explique M. Peillon. Trois jours de formation par an leur seront garantis, ainsi qu'un tutorat par les pairs pour les débutants et un accompagnement par des formateurs. Devant les députés, fin 2013, le ministre s'était étonné d'une injustice.

cessible aux personnels ayant effectué une partie de leur carrière en ZEP. Ces avantages suffiront-ils à stabiliser les équipes ? « Cumulés, l'indemnité, le temps de service allégé, la formation et les perspectives de carrière devraient être suffisamment incitatifs », espère le ministre.

Des élèves aidés. Les élèves de 6^e bénéficieront d'un accompagnement. Le ministre s'engage à des « journées continues », avec, à chaque temps libre, du soutien ou de l'aide aux devoirs. Au primaire, le dispositif « plus de maîtres que de classes » sera généralisé en ZEP d'ici à 2017, tout comme la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Par ailleurs,

le ministère garantit des moyens, pendant quatre ans, pour financer des projets. A la place des internats d'excellence, dont M. Peillon dénonce la logique (celle qui consiste à extraire les meilleurs élèves des quartiers difficiles) seront créés des internats de proximité. Enfin, 500 assistants de prévention et de sécurité seront recrutés, ainsi qu'un infirmier spécifique pour les écoles et un assistant social dans les 350 réseaux les plus difficiles.

Un noyau dur de ZEP. En 2013, un rapport recommandait de limiter la carte des ZEP à 10 % des établissements au lieu de 20 % afin de doubler l'investissement sur ces zones. Une option que le ministre n'a pas retenue. « Les postes créés sur le quinquennat seront prioritairement affectés aux ZEP, assure-t-il. Mais on ne déshabillera personne. » Vincent Peillon maintient le label ZEP, tout en délimitant un noyau dur : 350 réseaux, identifiés à partir d'indices sociaux (taux de catégories défavorisées, de boursiers, d'élèves résidant en zone urbaine sensible et d'élèves en retard à l'entrée en 6^e) — sur les 1000 réseaux au total. Au ministère, on précise que « les périmètres sont très semblables à l'actuelle éducation prioritaire », avec un « cœur de cible » proche du réseau Eclair, lancé en 2010. « Le flux d'entrées et de sorties pour actualiser la carte dans son ensemble sera marginal, inférieur à 10 % ».

LE POINT AVEC...

Jean-Paul Delahaye *

« Une école qui accueille des enfants de pauvres ne peut être appauvrie dans ses objectifs »

Les évaluations le montrent : la politique d'éducation prioritaire, censée réduire les écarts de réussite, n'a pas obtenu les résultats escomptés. Comment l'expliquez-vous ?

La carte de l'éducation prioritaire n'a cessé de s'étendre. Il y avait 503 réseaux en 1982, on en compte 1 099 à présent. La conséquence, c'est que l'écart de moyens entre les établissements ZEP et les autres s'est réduit. Nous souhaitons davantage concentrer les moyens dans les zones les plus difficiles. Mais, pour ne négliger aucune situation et éviter les effets de seuil, nous allons instaurer une progressivité dans l'allocation des moyens. Ces trente dernières années,

l'éducation prioritaire a aussi manqué d'un pilotage continu, guidée par des objectifs parfois flous et pas toujours pertinents. Par exemple, « sauver » les meilleurs élèves de ZEP pour les placer dans des internats d'excellence est un contre-sens par rapport aux principes de la politique d'éducation prioritaire : on ne peut fonder la réussite de quelques-uns sur l'abandon de tous les autres. Enfin, les personnels, confrontés aux difficultés les plus lourdes du système, ont souffert d'une reconnaissance insuffisante de leur investissement. C'est eux qu'il convient de mieux soutenir et accompagner. D'ailleurs, s'il y a un message qui est remonté des Assises de l'éducation prioritaire organisées à l'automne 2013, c'est bien la demande massive de formation et d'accompagnement. ■■■

*Jean-Paul Delahaye est le directeur général de l'enseignement scolaire au ministère de l'éducation nationale.

POUR DÉCOUVRIR « LA LETTRE » DÈS LUNDI, ABONNEZ-VOUS

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner complété et accompagné de votre règlement ou de votre bon de commande administratif à :
La lettre de l'éducation, service abonnements, A 1500, 62066 Arras Cedex 9.

OUI, JE M'ABONNE À « LA LETTRE DE L'ÉDUCATION »

POUR 36 NUMÉROS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE AU TARIF DE 89 €

Je règle dès aujourd'hui en euros par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

Carte bancaire n°

Date de validité

Noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte (près de la signature)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Je préfère régler à réception de ma facture :

Prénom : Nom :

Établissement : E-mail :

Adresse : Code postal :

Localité :

L'ACTUALITÉ

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Aménagement du bac professionnel : le ministère va lancer une consultation

Le bac professionnel est mis en débat. Une consultation sera prochainement lancée par le ministère de l'éducation nationale, afin de soumettre ses propositions aux enseignants. Parmi elles, la simplification du contrôle en cours de formation (CCF). Généralisé en 2009, ce mode de passation du bac concerne désormais toutes les disciplines de la voie professionnelle, à l'exception du français, de l'histoire-géographie et de l'étude de cas professionnelle, qui restent évalués en épreuves terminales. Le ministère propose de faire passer, à partir de la session 2015, deux autres disciplines en épreuves terminales, qui ont un petit volume horaire (une heure par semaine) : prévention-santé-environnement et économie-gestion ou économie-droit. Sans remettre en cause le CCF, qui « permet de corriger l'aspect couperet » du bac (les enseignants font passer les épreuves quand ils estiment que l'élève a atteint le niveau requis), le ministère reconnaît qu'il est « chronophage. Les enseignants se plaignent d'une multiplication d'épreuves

à faire passer », rapporte-t-on rue de Grenelle. Pour les syndicats, ces aménagements sont insuffisants. Opposées au principe même du CCF, qui, selon elles, remet en cause le caractère national du diplôme, six organisations (CGT, SNUEP-FSU, Snalc, SUD, Snetaa-FO et SNCL) demandent au ministère de revenir à des épreuves terminales dans toutes les disciplines. Par ailleurs, face à la difficulté des lycées à trouver des lieux d'accueil pour leurs élèves, le ministère propose de réduire la durée des stages de quatre semaines (18 semaines contre 22 actuellement).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La licence « sciences de l'éducation » de Nantes menacée de fermeture

Y aura-t-il encore une licence de sciences de l'éducation à l'université de Nantes en septembre ? Depuis près d'un mois, cette formation, qui existe depuis 1995 et accueille 140 étudiants, est menacée de fermeture à la prochaine rentrée. Elle est actuellement « suspendue », ce qui signifie qu'elle n'est accessible qu'en 3^e année. Or, le ministère de l'enseignement supérieur souhaite supprimer ce

type de licence. Il avait proposé au département de sciences de l'éducation de mettre en place une licence complète. Soutenu par l'ancienne équipe dirigeante de l'université de Nantes, ce projet avait même été accueilli favorablement par la Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) en 2012. Mais l'établissement est confronté à des difficultés financières et son président ne souhaite pas forcément ouvrir un cursus complet, d'autant que l'académie de Nantes abrite une ESPE. La disparition de cette licence serait d'autant plus symbolique que l'Université catholique de l'Ouest va ouvrir une formation similaire à Nantes à la rentrée 2014. « Nous sommes, en France, le seul département de sciences de l'éducation concerné par cette menace de fermeture », souligne Pascal Guibert, maître de conférences. Cette disparition serait très préjudiciable pour le CREN [centre de recherche en éducation de Nantes] reconnu localement et internationalement pour la qualité de ses travaux. »

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Difficultés scolaires : un rapport prône une réorganisation des Rased

C'est un tableau sévère du traitement de la grande difficulté scolaire au primaire et au collège que dressent les inspections générales dans un rapport daté de novembre 2013 et divulgué en janvier. Dès l'introduction, le ton est donné : « Trop nombreux sont ceux qui sont en grande difficulté avant l'entrée en 6^e – un écolier sur cinq –, mais encore plus nombreux sont ceux dont l'échec est constaté au terme de la scolarité obligatoire », écrivent les inspecteurs. En compréhension de l'écrit comme en mathématiques, le pourcentage d'élèves de 15 ans en grande difficulté (respectivement 8 % et 9,5 %), en hausse, est plus important que dans la plupart des pays voisins. Si le collège est dépeint comme « mal adapté à la spécificité des élèves les plus fragiles » – avec huit à dix dispositifs distincts recensés rien que pour les élèves de 3^e (Segpa, DIMA, etc.) –, le primaire n'est pas en reste. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) concentrent les critiques. Certes, les maîtres spécialisés ont eu à subir une baisse de 4 876 emplois en cinq ans (32,4 %), pour ne plus accompagner « que » 300 000 à 350 000 écoliers en 2013, contre 550 000 à 600 000 en 2008, mais les rapporteurs s'étonnent qu'« un dispositif engageant l'activité de plus de 10 000 fonctionnaires ait été perpénué pendant plus de vingt ans sans faire l'objet d'un bilan rigoureux ». L'action des Rased « constitue une ressource importante, reconnaissent-ils, mais, dans sa forme actuelle, elle reste encore trop coupée de ce qui se noue et se dénoue dans la classe ».

Dix séquences de cours pour lutter contre les inégalités filles-garçons

Un début d'année sous le signe de l'égalité filles-garçons à l'école ? C'est ce qu'ont souhaité mettre en avant le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, et son homologue aux droits des

femmes, Najat Vallaud-Belkacem. Un premier signal a été adressé le 13 janvier, avec la divulgation d'un bilan relatif aux « ABCD de l'égalité ». Lancé à l'automne 2013 dans 275 écoles primaires, ce programme, qui repose sur dix séquences pédagogiques pour lutter contre les stéréotypes sexués, doit se poursuivre jusqu'en avril – avant une possible généralisation à la rentrée 2014. Près de 9 enseignants sur 10 déclarent, après leur phase de formation, « pouvoir repérer et analyser les situations productrices d'inégalités sexuées ». Presque autant disent « avoir pris conscience de leur participation inconsciente au processus de reconduction » des stéréotypes. Deuxième signal : la remise, le 15 janvier, du rapport « Lutter contre les stéréotypes filles-garçons » du Commissariat général à la stratégie et à la prospective. « Filles et garçons ne font pas les mêmes choix d'études », rappellent les auteurs, les premières se tournant plus souvent que les seconds vers des filières non sélectives. Parmi leurs préconisations, ils suggèrent de lancer des modules de formation pour les personnels d'encadrement et de créer une fonction de « référent en matière de genre » dans chaque école.

Un bilan positif des « classes sans notes » dans l'académie de Poitiers

La suppression des notes à l'école favoriserait l'estime de soi. C'est l'une des principales conclusions d'une enquête menée en 2013 par le rectorat de Poitiers. Cette étude s'appuie sur les appréciations de 464 élèves – essentiellement en 6^e et 5^e – et 53 enseignants qui ont expérimenté les « classes sans notes ». Celles-ci ont été progressivement remplacées, depuis un à quatre ans, par un nouveau type d'évaluation : le livrer personnel de compétences (LPC), qui

LES PUBLICATIONS

L'école française est mal gouvernée : leçon d'une comparaison avec le système scolaire québécois

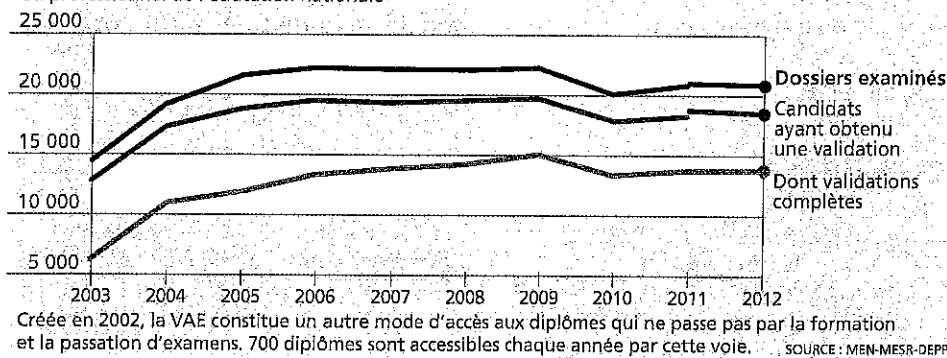
Pourquoi le Québec a-t-il réussi là où la France a échoué ? Pourquoi le premier est-il parvenu à construire un système scolaire plus performant et équitable, alors que la seconde semblait mieux partie dans les années 1950 ? La réponse de Denis Meuret, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne, est sans équivoque : l'éducation, dans notre pays, est « mal gouvernée ». Dans *Pour une école qui aime le monde* (PUR), l'auteur confronte l'évolution de l'école en France et au Québec au cours des cinquante dernières années pour en tirer quelques leçons. « La qualité de l'école québécoise est aujourd'hui meilleure que celle de l'école française », affirme-t-il. Les inégalités sont plus faibles, les élèves apprennent mieux, se sentent mieux et les enseignants aussi. La situation était inverse dans les années 1950, quand l'école québécoise était engluée dans un modèle élitiste, catholique et moralisant. C'est par le prisme de la gouvernance que Denis Meuret tente de comprendre ce qui s'est joué en un demi-siècle. Les deux pays ont connu deux tentatives de réforme de leur école : la commission Parent (1963-1966) au Québec et le colloque d'Amiens en France (1968). Leurs ambitions étaient proches : construire une nouvelle école, moins rigide, moins autoritaire, plus centrée sur l'élève. Si le rapport Parent a réussi à fournir un modèle d'éducation durable, le colloque d'Amiens, lui, est tombé dans l'oubli. Depuis, « la France ne cesse de rejouer l'opposition entre tradition et réforme », observe le chercheur. D'où des réformes peu ou mal appliquées, des rapports enterrés, des textes contradictoires... Les effets sont déléteres : défiance vis-à-vis de l'institution et pessimisme ambiant.

■ *Pour une école qui aime le monde*, Denis Meuret, Presses universitaires de Rennes (PUR), 207 pages, 16 euros.

LES CHIFFRES

Validation des acquis de l'expérience (VAE) : le nombre de diplômes délivrés toujours stable

Evolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme technologique ou professionnel de l'éducation nationale



indique les compétences acquises ou non de l'élève, et des évaluations « couleurs » (rouge pour une note de 0 à 5 sur 20, orange pour une note de 5 à 10...). Depuis la mise en place de l'expérimentation, 74 % des professeurs interrogés estiment que les jeunes sont moins anxieux, plus calmes, confiants et « civiques ». « Cela montre bien que les couleurs sont moins stigmatisantes que les chiffres. Ceux-ci figent le niveau des élèves et en découragent certains », estime Marie-Thérèse Roux, coordinatrice de l'enquête et médecin conseillère du recteur de Poitiers. Selon elle, ce système est une solution efficace pour lutter contre le décrochage scolaire. Les élèves aussi y perçoivent des avantages. Pour 58 % d'entre eux, le LPC permet de mieux situer « ce qui leur reste à apprendre » que les notes. Ils sont néanmoins une majorité (67 %) à les regretter – contre 25 % des professeurs. « C'est la preuve que nous nous sommes habitués à être en compétition les uns avec les autres », observe M^{me} Roux.

BRÈVES

Carte scolaire. Des syndicats ont fait savoir que, dans plusieurs académies, les mesures de carte scolaire sur les ouvertures et fermetures de classes ont été reportées à avril, après les élections municipales. « C'est presque devenu une habitude », déplore Sébastien Sihir, le secrétaire général du SNUipp-FSU. Lors des élections de 2008, le ministère de l'éducation avait reporté ces décisions, voulant éviter les mécontentements. « Il est regrettable que l'intérêt des personnels, des élèves et des familles passe après les préoccupations politiciennes », a déclaré le SGEN-CFDT, précisant que le nouveau calendrier « compliquera les opérations d'affectation des personnels et la préparation de la rentrée 2014 ».

Enseignement agricole. Les députés ont voté en première lecture, le 14 janvier, le projet de loi sur l'avenir de l'agriculture. Ce texte propose de faire bénéficier les bacheliers professionnels d'une voie d'accès spécifique aux écoles agronomiques. Il prévoit aussi la création d'une agrégation de l'enseignement agricole.

MOOC. La ministre de l'enseignement supérieur, Geneviève Fioraso, a annoncé, le 14 janvier, le déblocage de 8 millions d'euros pour la fabrication de « MOOC », ces cours massifs ouverts en ligne. Un appel à projets pour 3 millions d'euros sera lancé pour développer des « fabriques des MOOC » dans les universités, et 5 millions pour cofinancer des MOOC destinés à la formation professionnelle. S'ajoutent à ces sommes 12 millions d'euros prévus dans le cadre des investissements d'avenir pour développer ces cours, très en vogue aux Etats-Unis. En France, la plateforme de MOOC France université numérique (FUN) a été lancée, avec huit premiers cours. Au total, 25 MOOC sont annoncés pour 2014.

LE POINT AVEC... (SUITE)

■ ■ ■ L'un des débats sur l'éducation prioritaire porte sur la taille des classes. Ce facteur a-t-il un impact sur la réussite des élèves ?

Personne n'imagine que les effectifs d'élèves par classe sont sans conséquence. Personne ne revendique les mêmes taux d'encadrement en éducation prioritaire qu'ailleurs. Les difficultés rencontrées en ZEP justifient d'avoir des classes de taille raisonnable, de pouvoir travailler en petits groupes ou en co-intervention. Réduire la taille des classes n'est toutefois pas suffisant. Tout dépend de l'utilisation faite des moyens.

Quels sont les leviers pédagogiques qui fonctionnent ?

C'est la convergence de plusieurs leviers qui est efficace. Tout d'abord, je dirais qu'une école qui accueille en majorité des enfants de pauvres ne peut être appauvrie dans ses objectifs. Elle doit être bienveillante, compréhensive aux contextes de vie des élèves, mais aussi exigeante. On doit accompagner cette école par la prise en charge des enfants de moins de 3 ans – c'est un facteur important d'amélioration des résultats. Il faut la soutenir en améliorant la continuité pédagogique entre l'école et le collège. En instaurant un cycle CM1-CM2-6^e et un conseil école-collège, c'est un hommage que nous rendons aux personnels de ZEP qui ne nous ont pas attendus pour tisser de tels liens. Cette école a aussi besoin d'un travail collectif pour mettre en place des évaluations et des activités communes, des dispositifs de remédiation adap-

tés... C'est enfin une école sécurisée, protectrice et qui recherche l'implication des parents.

Comment concilier la nécessité de terminer le programme et celle de donner du temps aux élèves pour apprendre ?

Les enseignants de ZEP ne sont pas les seuls à le dire : les programmes sont trop chargés. Tous les professeurs du primaire estiment que l'école s'est dispersée et qu'il faut se concentrer sur les apprentissages fondamentaux. C'est une critique qui est remontée de la consultation et sur laquelle s'appuie le Conseil supérieur des programmes pour réécrire les programmes et le socle commun.

Les ZEP accueillent davantage d'enseignants en début de carrière. Est-ce un problème ?

C'est vrai. Mais suffit-il d'être expérimenté pour mieux faire ? Tout ne serait pas résolu par une mesure qui consisterait à attirer, en ZEP, des professeurs ayant plus d'ancienneté. Notre politique consiste à mieux accueillir, mieux former et ainsi retenir les enseignants qui y exercent. Ensuite, il faut des avantages financiers et sur la carrière.

La labellisation des établissements ZEP a-t-elle des effets négatifs sur la mixité sociale ?

Il faut aller vers davantage de mixité sociale, c'est certain. Mais l'éducation nationale ne pourra pas, seule, y parvenir. Il est souhaitable qu'une politique de logement et d'urbanisme contribue aussi à améliorer la mixité sociale.